

s'opposer & proposer



Communiqué de Presse

Favoriser l'École privée : Une priorité pour le sénateur Carle

Le sénateur Carle est un récidiviste. Il s'était déjà illustré, voici quelques mois, en étant l'instigateur d'une loi imposant aux maires de financer la scolarité des élèves de leur commune dont les parents choisissent de les inscrire dans une école privée hors commune.

Aujourd'hui, il poursuit son travail de sape de l'École publique en faisant adopter par le Sénat une rallonge budgétaire de 4 millions d'euros en faveur de l'enseignement privé. Cerise sur le gâteau, cette manne est puisée sur des crédits prévus pour l'École publique. C'est un véritable coup bas porté à l'École publique.

Au moment où l'on contraint l'École de la République à des sacrifices destructeurs, cette démarche est proprement indécente et injuste. Elle l'est d'autant plus qu'une nouvelle fois, dans le budget 2011, l'enseignement privé ne supporte que 10 % des suppressions d'emplois alors qu'il représente 17 % des effectifs scolarisés. Il est donc considérablement épargné.

Mais cela ne suffit visiblement pas au sénateur Carle qui souhaite, sans vergogne, « compenser » les suppressions prévues en faisant voter cette obole de 4 millions d'euros. Avec lui, les écoles privées ne sont privées de rien!

Pour le SE-UNSA, cette nouvelle offrande est une provocation inacceptable. Il a écrit aux parlementaires pour les appeler à soutenir sans ambages l'École de la République en rétablissant les crédits qui lui étaient alloués.

Amiens, le 3 décembre 2010

Philippe DECAGNY
Secrétaire Départemental
du SE-UNSA

Syndicat des Enseignants-UNSA
de la Somme
4, rue Paul Sautai
80000 AMIENS

Tél : 03.22.92.33.63
Fax : 03.22.92.50.51
80@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/80/>

